



Fiche d'inscription DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Coordination de projets

Photo
d'identité

Identification du candidat *(remplir en lettres capitales)*

Nom de naissance :

Nom d'usage (épouse) :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse : N°

Voie :

Code Postal :

Ville :

Tel domicile :

Tel mobile :

Mail :

Situation par rapport à l'emploi :

☐ Salarié(e)

☐ Etudiant(e)

☐ Sans emploi

☐ Demandeur d'emploi - N° identifiant :

Diplômes

(joindre obligatoirement la copie du diplôme)

☐ Diplômes (hors animation) :

☐ BAFA : en cours ☐ diplômé ☐ BAFD : en cours ☐ diplômé ☐

☐ Diplômes dans l'animation (CQP, BAPAAAT, CPJEPS, BEATEP, BPJEPS, DEFA...)

Indiquer la spécialité :

☐ UC du DEJEPS déjà obtenues *(fournir les justificatifs)* :

Financement de la formation

☐ Parcours complet

☐ Parcours partiel : cochez les Blocs

☐ BC1

☐ BC2

☐ BC3

☐ BC4

Précisez votre mode de financement ou de cofinancement de la formation :

☐ OPCO – Contrat de professionnalisation

☐ CPF de transition

☐ OPCO – Contrat d'apprentissage

☐ CPF : Précisez le montant.

☐ OPCO – Pro A

☐ France Travail

☐ Employeurs (plan de développement des compétences)

☐ Personnel

☐ Autre, précisez :

Les exigences préalables à l'entrée en formation

Cocher le cas dont vous relevez et fournir obligatoirement les pièces justificatives.

- ☐ Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation, enregistré au répertoire des certifications professionnelles.
- ☐ Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ancien niveau 3), enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.
- ☐ Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois.
- ☐ Soit justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 1600 heures minimum.

ET

- ☐ Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de prévention et Secours Civiques (PSC)
- ☐ Attestation de recensement et certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.

Vous êtes en situation de handicap

Vous avez entre 15 et 20 ans : (merci de cocher la ou les cases correspondant à votre situation et nous transmettre un document officiel le justifiant)

- ☐ RQTH
- ☐ Allocation d'Education d'enfant handicapé (AEEH)
- ☐ Prestation de compensation du handicap (PCH)
- ☐ Projet de scolarisation précédent (PPS)

Vous avez plus de 20 ans : (merci de cocher la ou les cases correspondant à votre situation et nous transmettre un document officiel le justifiant)

- ☐ RQTH
- ☐ Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- ☐ Carte mobilité inclusion mention « invalidité »

Ou si vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à un autre titre (OETH)

- ☐ Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %
- ☐ Titulaire d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain
- ☐ Titulaire des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
- ☐ Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Règlement Général sur la Protection des Données

Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- ☐ J'autorise Ifac à effectuer un traitement informatique des données personnelles de cette fiche de collecte aux seules fins de la bonne exécution du service Formation professionnelle à l'animation.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre du RGPD, auprès de notre DPO (Délégué à la protection des données), vous pouvez le faire sur notre site Web : <http://www.ifac.asso.fr/Informations-legales>

Nom : Prénom :

Signature :

Liste des pièces à joindre

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Le présent dossier de candidature avec une photo agrafée.
- Curriculum vitae avec photo.
- Copie très lisible de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour (en cours de validité).
- Copie des diplômes. Pour les diplômes étrangers, l'attestation d'équivalence doit être délivrée par le centre ENIC NARIC FRANCE.
- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de « Prévention et Secours Civiques » (PSC).
- Attestations justifiant des expériences professionnelles ou bénévoles du candidat.
- Attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.
- Frais d'inscription de 35 € non remboursables par chèque.
- Annexe 1 du présent dossier, signée (document d'information relatif à l'honorabilité du candidat).
- **Pour les salariés** : attestation de l'employeur précisant les modalités de financement de la formation.
- **Pour les demandeurs d'emploi** : avis de prise en charge ou de refus de l'ARE demandé auprès de Pôle emploi.
- Un dossier professionnel dactylographié de 6 pages minimums. **Il se compose de :**
 - 1-** La description des différentes expériences du candidat dans le domaine de l'animation, gestion de projet, responsable de secteur. Ces expériences peuvent être dans un cadre professionnel ou bénévole. **Pour chaque expérience, le candidat doit décrire :**
 - Le contexte de l'expérience : dates de l'expérience, rôle et fonction occupée, caractéristiques du public et de la structure.
 - L'ensemble des activités menées avec le public (qu'est-ce que le candidat a fait concrètement avec le public ?) La description doit être la plus précise possible. Elle doit permettre de mettre en avant les savoirs et les savoir-faire mobilisés pendant l'expérience. Les expériences de coordination sont recommandées.

Le dossier de candidature est à envoyer par voie dématérialisée via :

<https://ifac-asso.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

ou en format papier au service Formation Professionnelle du site retenu. Liste et coordonnées ci-dessous.

Contacts

Centre National de Formation Ifac

53 rue du RP C. Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine

Sabine CANOVAS

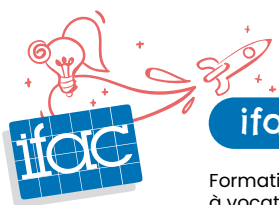
01 46 88 10 42

sabine.canovas@dso.ifac.asso.fr

Récapitulatif de vos 200 h d'expériences professionnelles ou bénévoles dans l'animation (joindre les justificatifs) – Dupliquer la page si besoin.

Employeur ou organisme	Fonctions exercées (préciser si salarié ou bénévole)	Lieu d'exercice	Publics	Dates & durée JJ/MM/AA au JJ/MM/AA soit X mois

Ref : DEJEPS_FI_25 janvier 2025



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil – Association à but non lucratif
à vocation éducative, sociale et territoriale.

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un mail à l'adresse suivante : **referent.rqpd@dsf.ifac.asso.fr**



Obligations d'honorabilité et de déclaration des stagiaires en formation dans les métiers de l'animation

DANS L'ANIMATION

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

- S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133- 6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) : « Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :
 - Des atteintes à la personne ;
 - Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ; De la mise en danger de la personne ;
 - Des atteintes aux libertés de la personne ;
 - Des atteintes à la dignité de la personne. »
- S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

DÉMARCHE D'EFFACEMENT

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge. La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs (projet professionnel).

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Par ailleurs conformément au décret N°2024-643 du 28 juin 2024, toute personne souhaitant intervenir auprès de mineurs de moins de 13 ans **devra fournir à son employeur ou à sa structure d'alternance en amont de son recrutement une attestation d'honorabilité**. Vous pourrez faire cette demande d'attestation d'honorabilité via le lien suivant : <https://swll.to/pnL848>

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, Prénom :

Fait à : Le :

Signature :